

# Commune d'Angevillers

☎ 03.82.59.49.00 / email : contact@angevillers.fr / site : [www.angevillers.fr](http://www.angevillers.fr)



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026

#### Conseillers municipaux :

Sous la présidence de Jean-Marie COLIN

Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents : 11

#### Membres présents :

Marie PAWELSKI, Christophe BAREL, Jean-Baptiste KAISER, Luc MERCIER, Zeneddin ZERARGA, Sandrine VERDIN-POL, Sonia PORZI, Alexandre PIOU, Julien CHASTANG, Emilie HIRTZ.

#### Membres absents excusés :

Bénédicte MELOT, Rachel ARCELLA, Aurélie SZYMANOWICZ, Sébastien SCHILTZ.

#### Procurations :

Bénédicte MELOT à Sandrine VERDIN-POL

Rachel ARCELLA à Alexandre PIOU

Aurélie SZYMANOWICZ à Emilie HIRTZ

Sébastien SCHILTZ à Zeneddin ZERARGA

**Convocation adressée à chaque membre du Conseil Municipal le 05 mai 2026, à l'effet de se réunir en séance ordinaire, en mairie d'ANGEVILLERS, le 11 mai 2026, à 20h30, pour y délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales
3. Octroi d'une subvention à l'école élémentaire
4. Adoption du règlement de l'Accueil Enfance et Jeunesse 2026-2027
5. Actualisation des tarifs des locations des salles communales
6. Autorisation d'occupation temporaire pour l'installation de bornes de recharge électrique
7. Communications

#### **1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 20 avril 2026 dont l'ordre du jour était le suivant :

1. Adoption du procès-verbal de la séance précédente
2. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs
3. Election des délégués communaux aux syndicats et regroupements
4. Approbation du Compte Financier Unique
5. Affectation du résultat de fonctionnement 2025
6. Fixation des taux d'imposition des taxes locales
7. Fongibilité des crédits en M57 – exercice 2026
8. Adoption du budget primitif 2026
9. Communications

# Commune d'Angevillers

☎ 03.82.59.49.00 / **email** : [contact@angevillers.fr](mailto:contact@angevillers.fr) / site : [www.angevillers.fr](http://www.angevillers.fr)



## 2. Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales s'assure de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion et statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion sociale et la parité a modifié la composition des commissions de contrôle des listes électorales.

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus ou moins de 1 000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.

Lorsque 2 listes ont obtenu des sièges, la commission est composée de :

- 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ;
- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2<sup>ème</sup> liste ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner comme membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales :

| <b>Commission de Contrôle des Listes Electorales</b> |                      |
|--|----------------------|
| 1  | Jean-Baptiste KAISER |
| 2  | Sandrine VERDIN-POL  |
| 3  | Sonia PORZI          |
| 4  | Sébastien SCHILTZ    |
| 5  | Emilie HIRTZ         |

## 3. Octroi d'une subvention à l'école élémentaire

Par décision du 3 novembre 2025, une subvention a été accordée à l'école élémentaire dans le cadre d'une classe verte en Auvergne concernant 3 classes, soit 74 élèves, pour un montant de 25 € par élève.

Les autres projets présentés par l'école n'avaient alors pas pu être examinés, dans l'attente de précisions complémentaires et de la transmission d'un plan de financement.

L'école élémentaire a depuis transmis les éléments demandés, permettant aux commissions des affaires scolaires et des finances, réunies le 6 mai 2026 (cf. document annexe), d'étudier ces nouvelles demandes.

Afin d'encadrer les demandes de participation financière de la commune, les commissions proposent la mise en place de critères définissant les modalités d'octroi des subventions aux projets scolaires.

Ainsi, la participation de la commune serait conditionnée :

- à une participation des familles ;
- à hauteur de 10 % du coût du projet par élève et plafonnée à 30 € maximum par élève et par année scolaire.

Ces critères permettront aux écoles d'élaborer plus facilement les plans de financement de leurs différents projets pédagogiques.

# Commune d'Angevillers

☎ 03.82.59.49.00 / **email** : [contact@angevillers.fr](mailto:contact@angevillers.fr) / site : [www.angevillers.fr](http://www.angevillers.fr)



Les écoles seront invitées à présenter leurs différents projets par classe avant le 1er février de chaque année, afin de permettre à la commune de déterminer les crédits nécessaires lors de l'élaboration du budget communal.

Sur la base de ces critères,

| Critères                         | Projet n°1 - intervention LPO | Projet n°2 - 1 sortie à la journée |
|----------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Participation des familles       | 0 €                           | 5 €                                |
| Montant du projet / élève        | 12,85 €                       | 27,13 €                            |
| Nombre d'élèves                  | 70 élèves                     | 46 élèves                          |
| Subvention communale 10% / élève | 0 €                           | 2.71€                              |
| Montant de la subvention         | 0 €                           | 124.80€                            |

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 contre :

- adopte les critères permettant de calculer les subventions accordées aux projets scolaires des écoles ;
- attribue les subventions aux projets transmis par l'école élémentaire telles que présentées.

#### 4. Adoption du règlement de l'Accueil Enfance et Jeunesse 2026-2027

Dans le cadre du fonctionnement des services de l'Accueil Enfance et Jeunesse de la commune, il convient d'actualiser le règlement intérieur applicable pour l'année scolaire 2026-2027.

Ce règlement précise notamment :

- les modalités de fonctionnement de l'accueil périscolaire, des mercredis récréatifs et des centres aérés ;
- les conditions d'inscription et d'annulation ;
- les modalités de prise en charge des enfants ;
- les règles de discipline et de sécurité ;
- ainsi que les dispositions relatives à la facturation et aux tarifs.

La commission des affaires scolaires, enfance et jeunesse ainsi que la commission des finances se sont réunies le 6 mai 2026 afin d'examiner :

- d'une part, le contenu du règlement intérieur actualisé de l'Accueil Enfance et Jeunesse ;
- d'autre part, la grille tarifaire actualisée applicable aux mercredis récréatifs et aux centres aérés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur actualisé de l'Accueil Enfance et Jeunesse pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le règlement.

#### 5. Actualisation des tarifs des locations des salles communales

La commission des finances s'est réunie le 6 mai 2026 afin d'examiner l'actualisation des tarifs de location des salles communales et du dépositaire.

# Commune d'Angevillers

☎ 03.82.59.49.00 / **email** : [contact@angevillers.fr](mailto:contact@angevillers.fr) / site : [www.angevillers.fr](http://www.angevillers.fr)



Les tarifs actuellement en vigueur pour les salles communales (Salle du Puits Armand et Salle socioculturelle) ont été fixés au 1er janvier 2023. Concernant le dépositoire, les tarifs en vigueur datent du 1er janvier 2018.

Au regard de l'augmentation générale des coûts ainsi que des frais d'entretien avant et après chaque location, la commission propose :

- d'actualiser les tarifs de location des salles communales ;
- de créer un tarif pour les enterrements concernant les usagers extérieurs à la commune ;
- d'actualiser les tarifs d'occupation du dépositoire communal.

L'ensemble de ces nouveaux tarifs serait applicable à compter du 1er janvier 2027.

| Salle Puit Armand                                 | Habitants | Associations |
|---|-----------|--------------|
| Location 1 journée en semaine (du lundi au jeudi) | 140 €     | 100 €        |
| Location au week-end                              | 250 €     | 180 €        |
| Enterrement                                       | 70 €      |              |
| Noël / Nouvel An                                  | 340 €     | 250 €        |

| Salle Socioculturelle                             | Habitants | Extérieurs | Associations locales | Associations extérieures |
|---|-----------|------------|----------------------|--------------------------|
| Location 1 journée en semaine (du lundi au jeudi) |           |            | 100 €                |                          |
| Location au week-end                              | 385 €     | 605 €      | 290 €                | 605 €                    |
| Enterrement                                       | 70 €      | 100 €      |                      |                          |
| Noël / Nouvel An                                  | 540 €     | 860 €      | 410 €                | 860 €                    |

| Dépositoire | Habitants | Extérieurs |
|-------------|-----------|------------|
| Occupation  | 70 €      | 100 €      |

Ces actualisations tiennent compte des frais d'entretien supportés par la commune ainsi que de l'augmentation générale des coûts de fonctionnement.

Il est précisé que, pour le tarif « enterrement » de la salle socioculturelle ainsi que pour le tarif d'occupation du dépositoire, la notion « d'habitants » s'applique aux défunts domiciliés dans la commune et aux défunts ayant quitté celle-ci pour résider en EHPAD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'ensemble des nouveaux tarifs ci-dessus exposés à compter du 1er janvier 2027.

# Commune d'Angevillers

☎ 03.82.59.49.00 / **email** : [contact@angevillers.fr](mailto:contact@angevillers.fr) / site : [www.angevillers.fr](http://www.angevillers.fr)



**22h32 : Arrivée de Bénédicte MELOT et Rachel ARCELLA**

## **6. Autorisation d'occupation temporaire pour l'installation de bornes de recharge électrique**

Dans le cadre du développement des mobilités durables et de l'accompagnement de la transition énergétique, la commune souhaite favoriser l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur son territoire.

La société ELECTRIC 55 CHARGING a proposé à la commune l'installation et l'exploitation de bornes de recharge ouvertes au public, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public.

La convention prévoit dans un premier temps l'installation de 2 bornes de recharge ouvertes au public, soit 4 points de charge au total.

Les infrastructures seront entièrement financées, installées, exploitées et maintenues par la société ELECTRIC 55 CHARGING.

La commune conservera la maîtrise du domaine public et assurera notamment la signalisation horizontale des emplacements réservés.

Les bornes seront accessibles au public, compatibles avec tous les véhicules électriques et référencées sur les principales plateformes de mobilité électrique.

Le projet prévoit le déploiement immédiat de deux sites :

- Place Gabriel Maire ;
- Parking rue de Rochonvillers.

Un troisième site a également été identifié pour un déploiement complémentaire à terme :

- Parking du stade de football.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, une publicité préalable à l'occupation du domaine public a été réalisée afin de permettre l'éventuelle présentation d'offres concurrentes (avis de mise en concurrence suite à manifestation d'intérêt spontanée paru dans les annonces légales du Républicain Lorrain du 30 mars 2026).

La convention d'occupation du domaine public serait conclue pour une durée de vingt ans à compter de l'état des lieux d'entrée. Au-delà de ce terme, elle pourra être prorogée tacitement par périodes successives de dix ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la société ELECTRIC 55 CHARGING, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

## **Communications**

- **Envoi des convocations par voie dématérialisée**

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des élus ont validé l'envoi des convocations aux réunions du Conseil Municipal par voie dématérialisée.

- **Date prochaine réunion du Conseil Municipal**

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 29 juin 2026 à 20h30.

# Commune d'Angevillers

☎ 03.82.59.49.00 / **email** : [contact@angevillers.fr](mailto:contact@angevillers.fr) / site : [www.angevillers.fr](http://www.angevillers.fr)



## Liste des membres

| <i>Membres</i>       | <i>Présent / Absent</i>                   | <i>Signature</i> |
|----------------------|---|------------------|
| Jean-Marie COLIN     | présent                                   |                  |
| Marie PAWELSKI       | présente                                  |                  |
| Christophe BAREL     | présent                                   |                  |
| Bénédicte MELOT      | absente excusée, arrivée avant le point 6 |                  |
| Jean-Baptiste KAISER | présent                                   |                  |
| Luc MERCIER          | présent                                   |                  |
| Zeneddin ZERARGA     | présent                                   |                  |
| Sandrine VERDIN-POL  | présente                                  |                  |
| Sonia PORZI          | présente                                  |                  |
| Rachel ARCELLA       | Absente excusée, arrivée avant le point 6 |                  |
| Alexandre PIOU       | présent                                   |                  |
| Julien CHASTANG      | présent                                   |                  |
| Aurélie SZYMANOWICZ  | absente excusée                           |                  |
| Sébastien SCHILTZ    | absent excusé                             |                  |
| Emilie HIRTZ         | Présente                                  |                  |

Séance levée à 22h55

Angevillers, le 12 mai 2026

Jean-Marie COLIN

Maire

